

PROCES VERBAL
Conseil municipal du 15 mars 2019
Session ordinaire

Ouverture de la séance : 20h00

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal des réunions précédentes
- 2) Approbation du Compte administratif 2018 – Budget communal
- 3) Approbation du Compte de gestion 2018
- 4) Affectation du résultat d'exploitation 2018 au BP 2019
- 5) Investissement : demande de subvention supplémentaire
- 6) Divers organismes : validation demande de subvention ou cotisation pour l'année 2019
- 7) Questions diverses

Convocation du conseil municipal : 8 mars 2019

Présents : Mmes GRAZON Roseline, ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles et GUILLY Philippe

Absent ayant donné procuration : M. ECHALIER Michel représenté par Mme ECHALIER Marilyn

Absent : M. FAURIAT Jonathan.

Secrétaire de séance : Mme ECHALIER Marilyn

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du 15 février 2019

Lecture est donnée du Procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2019

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Délibérations n°2019-16

Objet : Approbation du compte administratif 2018 – budget communal

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après élection à la présidence de M. FOUGERE Gilles, Maire-Adjoint à la Commune de Brousse, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2018** dressé par M. DUGNAS Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		44 768,12	27 537,68		27 537,68	44 768,12
Opération de l'exercice	234 409,08	292 199,83	181 038,67	231 425,54	415 447,75	523 625,37
TOTAUX	234 409,08	336 967,95	208 576,35	231 425,54	442 985,43	568 393,49
Résultat de clôture		102 558,87		22 849,19		125 408,06
RAR			92 695,00	50 150,00		
TOTAUX CUMULES	234 409,08	336 967,95	301 271,35	281 575,54	535 680,43	618 543,49
RESULTATS DEFINITIFS		102 558,87	-19 695,81			82 863,06

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibérations n°2019-17

Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – budget communal

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

⇒ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**;

⇒ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils ont été prescrit de passer dans les écritures ;

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

➤ statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

➤ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibérations n°2019-18

Objet : Affectation du résultat 2018 au BP 2019 – Budget communal

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Après rappel du compte administratif et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2018**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	57 790,75
B – Résultat antérieurs reportés	44 768,12
C – Résultat à affecter (A+B – hors restes à réaliser)	102 558,87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	22 849,19
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	-42 545,00
Besoin de financement (D+E)	19 695,81
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves (R1068) en investissement	60 358,87
2) Report en fonctionnement R002	42 200,00

Délibérations n°2019-19

Objet : Investissement 2019 : rénovation de bâtiments communaux : demande de subvention régionale

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'investissement 2019 concerne la rénovation des bâtiments communaux de la commune avec la rénovation de la façade nord du bâtiment communal regroupant la Mairie, la salle des fêtes et l'école et la réfection complète des portes de l'église de Brousse, ceci dans le but de valoriser le patrimoine bâti de la commune.

Les devis retenus pour ses travaux s'élèvent à 21 150,00 € HT, dont :

Travaux	Entreprise	Montant devis (HT)
Rénovation façade nord	Entreprise FAURIAT	16 200,00 €
Réfection portes église	Entreprise VIALARD	4 950,00 €
Total		21 150,00 €

Il indique que des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat et du Département et précise que ces travaux pourraient également faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

→ **Adopte** le projet d'investissement de rénovation complète de la façade nord du bâtiment communal et des portes de l'église ;

→ **Indique** que les devis retenus s'élèvent à 21 150,00 € HT ;

→ **Sollicite** une demande de subvention auprès de la Région;

→ **Arrête** le plan de financement comme suit :

Dépenses : 21 150,00 € HT – 25 380,00 € TTC

Recettes : Subvention FIC escomptée (25%) x 1,01 : 5 340,00 €

Subvention DETR escomptée (30%) : 6 345,00 €

Subvention Régionale escomptée (25 %) : 5 287,00 €

Fonds propres (dépenses) : 4 178,00 €

(TVA : 4 230,00 €)

→ **Charge** Monsieur le Maire d'établir le dossier de demande réglementaire et de le faire parvenir au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Divers organismes : suite à donner sur les demandes de subvention ou cotisation reçues pour l'année 2019

Association l'Eveil : reconduction du versement de la subvention de 50,00 € - A inscrire au prochain BP 2019

Association Autonomie en Livradois Forez : pas d'adhésion de la commune et de versement d'une cotisation pour 2019

Association des communes forestières du Puy-de-Dôme : pas d'adhésion de la commune et de versement d'une cotisation pour 2019

Les inscriptions des subventions pour 2019 seront validées par délibération au moment du vote du budget lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations n°2019-20

Objet : **Investissement 2019 : restauration d'un registre ancien**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis reçu pour les travaux de restauration d'un registre ancien d'état civil des mariages An IX - 1832.

Il précise que chaque année des crédits sont alloués pour ces travaux d'investissement.

Monsieur le Maire demande l'inscription au budget communal 2019 des frais liés aux travaux de restauration et demande l'avis du conseil municipal.

Après étude du devis et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

→ **Valident** le devis de La Reliure du Limousin pour un montant HT de 989,15 € soit 1 186,98 TTC.

→ **Autorisent** l'inscription au budget communal 2019 à l'article 216 de la somme indiquée ci-dessus.

→ **Autorisent** Monsieur le Maire à signer le devis.

Délibérations n°2019-21

Objet : **Investissement 2019 - travaux bâtiment communal : raccordement gaz butane (bouteille)**

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis reçu pour les travaux de raccordement du gaz butane (bouteille) du bâtiment communal « Les Lilas ».

Monsieur le Maire demande l'inscription au budget communal 2019 des frais liés à ces travaux de raccordement et demande l'avis du conseil municipal.

Après étude du devis et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

- **Valident** le devis de l'Entreprise AQUA ELEC CALOR pour un montant HT de 1 250,00 €.
- **Autorisent** l'inscription au budget communal 2019 à l'article 2131 de la somme indiquée ci-dessus.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer le devis.

Délibérations n°2019-22

Objet : **Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme**

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme.

Cette association regroupe les maires ruraux du département. Elle a pour objet de défendre les intérêts des communes rurales, pour lesquelles elle organise des réunions d'information et d'échange. Elle représente également les communes rurales dans les diverses commissions de l'Etat ou du département pour améliorer le sort des petites communes. Pour bénéficier de ces services, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, à compter de l'année 2019. A titre d'information, la facture d'adhésion s'élève à 100 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme à compter de l'année 2019,
- **indique** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019 à l'article 6281
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

Demande d'autorisation de travaux (parcelles : sectionnel AO 183 et privative AO 184) : M. le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie pour une demande de travaux sur le lieu-dit Jalennes. Ces travaux consistent à enlever 5 souches sur la parcelle sectionnel AO 183 et à niveler l'ensemble avec la parcelle privative AO 184, permettant ainsi un accès plus facile à la maison d'habitation et facilitant l'entretien des dites parcelles. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal. Après discussion, les travaux sont autorisés et précisent que ces derniers sont à la charge du demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.